

Les causes de la crise libanaise : l'Europe contribue-t-elle à la solution ?

Document présenté à la réunion de la Commission politique, de sécurité et des droits de l'homme du Parlement européen,

Tenue le 26 novembre 2007

par

Georges Corm,

Ancien ministre des Finances du Liban,

Professeur à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth,

Auteur du *Proche-Orient éclaté 1956-2007* (Gallimard)

et de

Liban contemporain. Histoire et société (La Découverte)

La crise libanaise a des causes multiples internes et externes qu'il convient d'apprécier séparément, mais aussi dans leurs relations réciproques complexes.

I. Sur le plan interne,

1. Les treize ans de règne (1992-2005) de Rafic Hariri et de ses deux grands alliés, le mouvement Amal de Nabih Berri et celui de Walid Jumblatt ont considérablement marginalisé sur le plan politique toutes les couches de la population.
 - a. Les lois électorales successives ont toujours favorisé la domination de ce groupe de personnalités sur toutes les listes électorales,
 - b. Les Chrétiens pour être élus ont été dans la plupart des circonscriptions électorales prisonniers des voix des trois groupes, d'où un sentiment aigu de frustration qui vient s'ajouter à celui de la perte d'influence générale dans le pays due à l'alliance imprudente des partis traditionnels chrétiens avec l'Etat d'Israël (1978-1985),
 - c. Le Hezbollah, qui se « libanise » fortement durant les années 90, entre en politique en présentant des députés aux élections, en alliance avec ces trois partis dominants.
2. De plus, la population à revenu modeste a été appauvrie par la politique de reconstruction et d'endettement.
 - a. La reconstruction n'a pas assuré, en effet, au pays un approvisionnement régulier en eau potable, en électricité et en transports, pas plus que le développement du secteur de l'enseignement public.
 - b. Les emplois créés par un style de développement exclusivement centré sur l'immobilier de luxe, la banque, le tourisme de luxe pour riches arabes des pays pétroliers, ont été tout à fait insuffisant pour face à l'entrée des jeunes sur le marché du travail.
 - c. L'émigration, notamment des cerveaux, a constitué le seul exécutoire à une crise sociale qui a été grandissante depuis 1996, notamment du fait du gel des salaires du secteur privé et du secteur public.
3. La dette publique qui n'était que de 45% du PIB à l'issue de la guerre (1975-1990) a atteint 200% du PIB en 2005-2006. Le service de cette dette, largement interne, épuise les finances publiques et ne laisse guère de manœuvre pour des réformes économiques et sociales substantielles.
4. L'assassinat de Rafic Hariri en février 2005 a servi de détonateur à une explosion de mécontentement sans pareil depuis 1989-1990 (les mouvements grandioses de soutien au Général Aoun en révolte contre les milices libanaises et la présence syrienne au Liban).

II. Sur le plan externe

5. L'arrivée des néo-conservateurs au pouvoir aux Etats-Unis et les attentats de Washington et de New York entraînent des changements majeurs dans la politique américaine au Moyen-Orient. Le gouvernement américain entend briser le statu quo dans cette région et la réorganiser. L'invasion de l'Irak en est la conséquence directe et immédiate.

6. Sur le plan libanais, ceci impliquait pour la politique occidentale que le mandat donné à la Syrie en 1990 de façon explicite pour gérer le Liban devait se terminer et que ce pays devait revenir dans l'orbite de l'Occident, comme il l'avait été dans le passé. Le Hezbollah, qui a réussi en 2000 à libérer la partie du sud du Liban occupée par Israël depuis 1978, est considéré comme une organisation terroriste par les Etats-Unis.
7. Le Président français, Jacques Chirac, qui s'est opposé aux Etats-Unis à propos de l'invasion de l'Irak, voit dans le dossier libanais l'occasion de se rapprocher des Etats-Unis. Les deux diplomaties américaine et française préparent un projet de résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies qui sera adopté en septembre 2004 et destiné à :
 - a. libérer le Liban de l'emprise syrienne en demandant le retrait des troupes syriennes du pays,
 - b. obtenir le désarmement des milices présentes sur le sol libanais, soit aux yeux des initiateurs de la résolution celle du Hezbollah et des mouvements palestiniens encore armés au Liban,
 - c. empêcher l'extension du mandat du Président libanais Emile Lahoud considéré comme un proche de la Syrie et un fervent soutien du Hezbollah.

III. L'assassinat de Rafic Hariri et la liaison de l'interne et de l'externe

8. C'est dans ce contexte international nouveau, né de l'invasion de l'Irak et des tensions fortes entre les Etats-Unis et l'Iran et la Syrie, accusées de saboter les efforts américains de promouvoir la démocratie au Moyen-Orient en faisant de l'Irak occupée un modèle pour la région, qu'intervient à Beyrouth, le 14 février 2005, le dramatique assassinat de Rafic Hariri. La colère d'une large partie des Libanais quant à la crise sociale est exclusivement transférée sur la dénonciation du contrôle syrien sur le pays. Les autorités syriennes sont pointées immédiatement du doigt dans les médias occidentaux comme responsables de l'assassinat de l'homme orchestre du Liban, Rafic Hariri, qui gérait le Liban au nom du consortium américano-syro-saoudien. Sa disparition brutale signifie bien la fin de cette époque ouverte par la mise en application de l'accord de Taëf, à partir de 1990.
9. Cette colère permet de laver Rafic Hariri et ses partisans ou son principal allié, Walid Joumblatt, de collaboration avec la Syrie et de mauvaise gestion du pays. Même l'accumulation de la dette publique, les échecs de la politique de reconstruction, la crise sociale sont attribués à la responsabilité directe de la Syrie.
10. Un boycottage du gouvernement syrien par tous les gouvernements occidentaux est mis en place, dans le but d'isoler la Syrie sur le plan régional et peut-être de faire tomber son régime, le tout s'inscrivant dans les campagnes médiatiques occidentales prétendant encourager la chute des dictatures et l'épanouissement de la démocratie dans la région.
11. Devant la tournure prise par les événements, le Hezbollah dépendant de la Syrie et de l'Iran pour son approvisionnement en armes, devient le fédérateur des parties de la population qui ne sont pas entraînées dans l'hostilité aveugle à la Syrie et qui entendent résister à toute main mise américaine sur le pays, facilitée par les conséquences de l'assassinat de Rafic Hariri.

12. Désormais, les médias internationaux classeront de façon caricaturale la population libanaise en deux camps :
- a. Les « anti-syriens », dénommés aussi camp du 14 mars, sous la double conduite de la famille Hariri et de Walid Joumblatt ; il s'agit des alliés « démocrates » de l'Occident qui jouiront toujours l'indulgence et la plus grande attention des médias et des décideurs politiques occidentaux ; leurs manifestations après l'assassinat sera qualifiée de « révolution du cèdre », similaire à la dite « révolution orange » qui s'est déroulée quelques temps auparavant en Ukraine.
 - b. Les « pro-syriens » (et de ce fait pro-iraniens) qui font obstacle à la politique des Etats-Unis de généraliser la démocratie au Moyen-Orient et qui soutiennent le « terrorisme ». Les médias, comme les décideurs politiques occidentaux en donneront des descriptions négatives et la seule qualification de pro-syrianisme devient infâmante.
 - c. Entre les deux, aux yeux occidentaux, il n'y a aucune nuance possible. Les Libanais ne peuvent être que blancs ou noirs ; la moindre nuance dans l'analyse faite pour permettre une appréhension plus nuancée et exhaustive de la situation libanaise et régionale complexe est considérée comme un signe de pro-syrianisme, voir de soumission au sabotage de la politique occidentale que sont accusés de pratiquer les deux régimes syrien et iranien.
13. Le président de la République, le Général Emile Lahoud est boycotté par les pays occidentaux et leurs ambassadeurs en poste au Liban.
- a. Le prétexte de ce boycottage est l'extension du mandat du président pour trois ans par amendement de la constitution qui ne prévoit qu'un mandat de six ans. Une précédente prorogation de mandat avait eu lieu en 1995 pour le Président Elias Hraoui, allié inconditionnel de M. Hariri, sans que cela ne suscite la moindre remarque des pays occidentaux.
 - b. Le Président Lahoud, ancien Général en chef de l'armée libanaise, n'a jamais caché son soutien à l'action de la résistance du Hezbollah pour libérer le territoire du sud du Liban occupé durant 22 ans (1978-2000) par l'armée israélienne, ni son désir de maintenir de bonnes relations avec le régime syrien, ni son refus de toute implantation des réfugiés palestiniens au Liban, ni son appui à la cause des droits du peuple palestinien.
 - c. Sur tous ces sujets, ainsi que sur la politique de reconstruction, le Président Lahoud avait souvent été en désaccord avec M. Hariri, proche des positions occidentales vis-à-vis du conflit israélo-arabe.
 - d. Le boycott est intervenu suite à la résolution 1559 du Conseil de sécurité des Nations Unies enjoignant le parlement libanais de ne pas permettre l'extension du mandat présidentiel.
14. En revanche, les responsables des pays occidentaux et leurs ambassadeurs en poste à Beyrouth donnent ostensiblement, depuis la fin de l'année 2004, leur appui sans réserve aux personnalités du camp du 14 mars, devenant de la sorte partie prenante aux clivages politiques internes du pays. En particulier, l'ambassadeur des Etats-Unis et celui de la France et de la Grande Bretagne, ignorant le droit de réserve que leur impose la Convention de Vienne sur les usages diplomatiques, deviennent des acteurs omniprésents de la scène

politique locale, distribuant bons et mauvais points aux différents protagonistes locaux ou régionaux.

IV. Le retour du Général Aoun et son refus d'entrer dans l'orbite du camp du 14 mars

15. En mai 2005, suite au retrait des troupes syriennes du Liban, le Général Michel Aoun, héros malheureux de la guerre de libération de 1989-1990 contre la Syrie et contre l'emprise des milices, exilé de ce fait en France durant quinze ans, peut enfin rentrer au Liban. Le général jouit d'un très grand prestige en milieu chrétien, mais aussi dans d'autres communautés. Il symbolise le désir d'un Etat fort, d'une réforme des meurs politiques, de la suppression de la corruption généralisée. Il ne fait pas partie des vieilles familles politiques libanaises, ni des nouveaux venus du monde des milices cruelles qui ont assassiné les Libanais par dizaines de milliers durant la période 1975-1990, ni des milliardaires issus de relations d'influence et de clientèle avec les membres des familles royales et princières des pays de la Péninsule arabique.
16. Aux élections de 2005, sa liste électorale balaie toutes les notabilités traditionnelles dans les circonscriptions à majorité chrétienne et fait des percées notables dans d'autres régions.
 - a. Ce résultat aurait pu être encore plus important, si la même loi électorale inique que sous le mandat syrien sur le Liban n'avait pas été maintenue sur la demande de la coalition dite du 14 mars et la pression des ambassadeurs occidentaux en poste à Beyrouth, notamment celui des Etats-Unis et celui de la France.
 - b. De plus, le Hezbollah commet l'erreur de s'allier électoralement à la coalition du 14 mars dans l'un des plus importants districts mixtes du Mont-Liban et à Beyrouth et fait voter ses partisans contre les candidats du Général Aoun.
 - c. Le scrutin sera entaché de nombreuses fraudes dans diverses régions et l'argent de M. Saad Hariri coulera à flot dans certains districts pour empêcher l'élection de candidats qui ne se réclament pas du 14 mars. Des personnalités aussi populaires que M. Suleiman Frangié (maronite), chef du parti des Marada au Liban nord, ne seront pas élues, des consignes de vote très strictes ayant été données dans les mosquées de Tripoli par le Courant du Futur de la famille Hariri. Les observateurs de l'Union européenne ne verront rien à redire à la loi électorale et à la façon dont se déroulent les élections.
 - d. La chambre nouvellement élue dispose ainsi d'une majorité de députés appartenant au 14 mars ; elle s'empresse de paralyser le fonctionnement du Conseil constitutionnel qui n'est plus en mesure de se prononcer sur les demandes d'annulation de l'élection de certains députés présentés par divers candidats, dont de nombreux candidats du Courant patriotique libre (CPL) du Général Aoun.
17. A la constitution du nouveau gouvernement sous la présidence de M. Fouad Signora, le Courant du Futur auquel appartient ce dernier ne propose pas au CPL une participation substantielle au gouvernement, lui préférant ses alliés chrétiens dociles des Forces Libanaises ou des notabilités traditionnelles. Le Général se déclare alors dans l'opposition.

18. La déclaration ministérielle du nouveau gouvernement formée en septembre 2005 réaffirme la position officielle libanaise de soutien au Hezbollah, considéré comme mouvement de résistance et non comme une milice qui doit être désarmée au terme de la résolution 1559 du Conseil de sécurité de l'ONU du 3 septembre 2004. La récupération des prisonniers libanais dans les prisons israéliennes ainsi que celle du territoire dit des Fermes de Chébaa et la fin des violations de l'espace aérien et maritime du Liban sont considérés comme les objectifs du Liban dans les rapports avec Israël.

V. La Commission d'enquête internationale (CEI) et la constitution d'un tribunal pénal à caractère international (TPCI) et leurs conséquences politiques internes

19. Il serait trop long ici d'analyser les conséquences de l'action de la CEI au Liban.
- a. Le premier président de cette commission, le juge allemand Detlev Mehlis s'était signalé par son style abrasif et le contenu léger de ses rapports qui accusaient nommément des hauts responsables du Gouvernement syrien et les responsables des appareils de sécurité libanais sur de base de témoignages qui se sont avérés faux par la suite. Des allusions étaient même faites dans ses rapports à de possibles implications du Président de la République libanaise et du Hezbollah.
 - b. Le second président, le juge Belge Serge Brammertz, avec un style discret et des rapports à contenu technique préservant le secret de l'instruction, a réussi à rétablir la crédibilité de la CEI.
20. M. Mehlis par son comportement avait jeté une grande suspicion sur les objectifs recherchés par les Etats-Unis et leurs alliés européens à travers cette commission. Aussi la requête de constituer un tribunal spécial pour juger des assassins de M. Hariri, appuyée par une partie du gouvernement libanais, à l'exclusion des ministres représentant le Hezbollah ou du Mouvement Amal, suscite-t-elle une opposition forte dans le pays.
21. En dépit des remarques pertinentes détaillées présentées par les services juridiques de la Présidence de la République au gouvernement et aux Nations Unies, le statut du TPCI n'est sensiblement modifié par le gouvernement libanais ou les Nations Unies, ce qui entraîne en novembre 2006, la démission de tous les ministres chiites du gouvernement et de l'un des deux ministres de la communauté grecque-orthodoxe.
22. Désormais, le gouvernement de M. Signora ne répond plus aux exigences de la Constitution et de la coutume constitutionnelle qui requièrent sans ambiguïté que toutes les communautés soient représentées équitablement au gouvernement (article 95) et que « tout pouvoir qui contredit la tradition de vie commune entre communautés est illégitime » (préambule de la constitution). Le gouvernement refuse cependant de démissionner, accepte le statut du TPCI sans que le Président de la République ne le ratifie, malgré les stipulations très claires de l'article 52 de la constitution qui l'exige explicitement. Une résolution 1757 du Conseil de sécurité du 30 mai 1757 confirme la création du TPCI, en dépit de sa non ratification par le Président de la République et par le Parlement.
23. La Commission d'enquête (environ 200 experts), pas plus que la décision du Conseil de sécurité de créer le TPCI sous le chapitre VII ne parviennent à

arrêter la vague d'attentats et de d'assassinats politiques qui frappe surtout les députés ou journalistes membres du 14 mars. Aucune des enquêtes menées sur les différents assassinats et attentats ne débouche sur des conclusions.

VI. La guerre de juillet/août 2006 avec Israël et le rôle du Document d'entente signé entre le Courant patriotique du Général et le Hezbollah

24. En février 2006, le Général Aoun, en tant que chef du CPL, signe avec Sayyed Hassan Nasrallah, en tant que chef du Hezbollah, un Document d'entente nationale aux termes duquel les deux parties s'engagent à œuvrer pour :
- a. Consolider la démocratie consensuelle au Liban et le dialogue,
 - b. Réformer la loi électorale,
 - c. Supprimer la corruption,
 - d. Réformer le système judiciaire et mener les enquêtes sur l'assassinat de Rafic Hariri et des autres victimes hors de toute politisation,
 - e. Œuvrer pour la justice sociale.
 - f. Obtenir de la Syrie :
 - i. La libération des prisonniers politiques libanais dans les geôles syriennes,
 - ii. La délimitation des frontières entre les deux pays,
 - iii. L'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays.
 - g. Obtenir d'Israël :
 - i. La libération des prisonniers politiques dans les geôles israéliennes,
 - ii. L'évacuation de la zone des Fermes de Chébaa,
 - iii. La fin des violations de l'espace maritime et aérien libanais.
 - h. Mettre en place un système de défense dans lequel les armes du Hezbollah font l'objet d'un consensus libanais.
25. Le Document est très mal reçu par les partis dits du 14 mars et par les pays occidentaux. Désormais, à leurs yeux respectifs, le Général Aoun est devenu suspect de « pro-syrianisme » pour s'être ainsi rapproché du Hezbollah et avoir présenté une vision d'avenir susceptible de faire l'unité des Libanais, sans tomber dans l'orbite des puissances occidentales ou de l'axe irano-syrien.
26. En revanche, lors des 32 jours de guerre menée par l'armée israélienne sur le Liban pour déraciner le Hezbollah, les effets de ce document sont éclatants au niveau populaire. Les 700 000 réfugiés qui fuient la zone des combats au sud du pays sont accueillis à bras ouverts, y compris dans les zones de peuplement chrétiennes, traditionnellement hostiles au Hezbollah. C'est une unité populaire sans faille qui se réalise et empêche le chaos de s'installer, comme lors des précédentes guerres menées au Liban par Israël.
27. Cette unité contraste avec les déclarations de certains ministres du gouvernement Signora qui ne manquent pas d'exprimer tout haut leur critique de l'action du Hezbollah qui a déclenché l'attaque israélienne (escarmouche à la frontière libano-syrienne entraînant la mort de soldats israéliens et l'enlèvement de deux soldats israéliens par le Hezbollah qui réclame la libération des prisonniers libanais encore détenus en Israël). En revanche, le Général Aoun condamne l'attaque généralisée israélienne, rappelant que le droit de représailles doit être proportionnel au dommage subi.

28. Le gouvernement américain appuie ostensiblement l'action israélienne et ne souhaite pas voir les combats s'arrêter. Mme Rice, ministre américaine des affaires étrangères, déclare de son côté que ce qui se passe au Liban ne sont que les « douleurs d'enfantement » du nouveau Moyen-Orient que les Etats-Unis tentent de mettre en place.
29. C'est l'échec de l'offensive terrestre israélienne au début du mois d'août qui finit par ébranler la position américaine et permet l'adoption de la résolution 1701 du Conseil de sécurité demandant l'arrêt des hostilités et l'application de la résolution 1559. La résolution prévoit aussi le renforcement des contingents de la FINUL présents au sud depuis 1978 jusqu'à 15000 hommes (au lieu des 2500 restants). En revanche, elle ne prévoit pas le retour de la zone des Fermes de Chébaa au Liban, ni le retour des prisonniers libanais, mais exige seulement la remise des deux soldats israéliens enlevés par le Hezbollah. Le Liban revient ainsi à la case de départ.
30. Les pays européens fourniront les deux tiers des nouveaux contingents de l'ONU rassurés par l'attitude du Hezbollah qui accepte ouvertement et sans restriction cette présence renforcée et s'engage à la protéger ; de même, le déploiement de 13000 hommes de l'armée libanaise à la frontière du sud avec Israël est accueillie positivement par le Hezbollah.

VII. L'après-guerre et la désintégration constitutionnelle du Liban

31. La résolution 1701 ne résout aucun des problèmes du Liban. En effet, les violations de la souveraineté libanaise par l'armée israélienne restent quotidiennes, notamment la violation de l'espace aérien libanais. La FINUL renforcée y assiste impuissante. L'Etat d'Israël refuse de remettre les informations relatives aux centaines de milliers de bombes à fragmentation que l'aviation israélienne a largué sur le Liban depuis le début des hostilités, mais plus particulièrement les derniers jours.
32. Sur le plan interne, l'opposition qui, outre le CPL du Général Aoun, comprend de nombreuses autres forces politiques dans les deux communautés druze et sunnite, appelle sans répit soit :
 - a. à la constitution d'un gouvernement d'union nationale, pour mettre un terme à la situation aberrante où une large partie des Libanais est écarté du pouvoir pour la première fois dans l'histoire du Liban,
 - b. à défaut d'entente, l'opposition demande la tenue de nouvelles élections législatives qui pourraient indiquer ce que souhaite vraiment la population libanaise, d'autant que la coalition électorale de 2005 qui a permis au Courant du Futur et ses alliés d'obtenir la majorité parlementaire s'est totalement effondrée, ce qui justifierait pleinement de nouvelles élections.
 - c. Des manifestations populaires géantes en décembre 2006 et l'organisation d'un sit-in permanent sur la place des Martyrs ne font pas plus bouger le gouvernement ou les pays occidentaux qui le soutiennent.
33. En effet, le Premier ministre, M. Fouad Signora, refuse toute ouverture. Pour la première fois dans l'histoire du Liban, un premier ministre ne démissionne pas face à une crise politique, mais s'accroche au pouvoir contre vents et marée. De plus, le Conseil des ministres ne se contente pas d'expédier les affaires courantes en attendant une issue de la crise, mais continue de prendre

- des décisions majeures et d'adopter des décrets publiés au Journal officiel sans la signature du Président de la République, qui s'abstient de les signer, affirmant la perte de légitimité et de constitutionnalité du gouvernement.
34. Cette attitude du Premier ministre, autrefois inconcevable, est rendue possible par le soutien hors norme que les Etats-Unis, les gouvernements des pays de l'Union européenne et certains gouvernements arabes accordent nommément à M. Signora de façon quasi quotidienne, consacrant ainsi un droit d'intervention de plus en plus poussé dans les affaires internes libanaises.
 35. A l'issue de l'échec de l'élection présidentielle, les trois ministres des affaires étrangères européens, français, italien et espagnol, présents à Beyrouth pour « faciliter » le bon déroulement de cette échéance difficile, n'hésitent pas à déclarer qu'il n'y a pas de vide constitutionnel au Liban puisque le gouvernement de M. Signora hérite suivant la constitution des pouvoirs du Président de la République. Ils continuent, de la sorte, à ignorer le caractère inconstitutionnel du gouvernement.
 36. Le ministre français des affaires étrangères n'avait pas hésité auparavant à demander au Patriarche de la communauté maronite de présenter une liste de présidentiables à soumettre au président du Parlement, représentant l'opposition et à M. Saad Hariri, chef de la « majorité » parlementaire, afin que ces deux personnes s'entendent sur un candidat. Cette nouvelle démarche de l'Union européenne apparaît aux Libanais très peu conforme aux critères de la démocratie que les gouvernements occidentaux prêchent dans le monde.

VIII. Bilan des interventions européennes et occidentales

37. Le bilan des interventions européennes et occidentales au Liban parle de lui-même :
 - a. En devenant partie prenante aux désaccords internes libanais, les gouvernements occidentaux, loin de faciliter une sortie de crise, ont largement contribué à solidifier la crise et à la rendre insoluble.
 - b. Plus grave encore, ces gouvernements, en faisant appel récemment à nouveau à la Syrie pour les aider à « résoudre » la crise, redonnent à ce pays une importance qu'il avait perdue sur le plan interne libanais. A force de crier aux interventions syriennes, puis brusquement de s'adresser à la Syrie sur le dossier libanais, les gouvernements occidentaux risquent de faire perdre au Liban le seul bénéfice retiré de la résolution 1559 du Conseil de sécurité, à savoir la sortie du Liban de l'orbite syrienne et sa perte d'influence sur les Libanais.
 - c. La sollicitation de la Syrie, à nouveau, pour résoudre la crise libanaise, remet de la sorte en selle cet acteur qui avait perdu tout son crédit libanais. En poussant certains hommes politiques libanais à réclamer la chute du régime syrien, les Etats-Unis et certains pays européens ont contribué à faire perdre au Liban une chance historique d'établir, enfin, des relations égalitaires et harmonieuses entre les deux pays.
38. Le non dit de toute cette crise est la question des armes du Hezbollah. Ce problème ne peut être traité avec succès par les Libanais eux-mêmes, ainsi qu'il a été proposé dans le Document d'entente nationale, que si la politique américaine et israélienne devient plus accommodante des droits du Liban à être à l'abri du droit de représailles démesuré que l'armée israélienne pratique depuis 1968 sur les Libanais et leur territoire, y compris plusieurs invasions

armées, dont a souffert le plus les habitants du sud du Liban que ni l'armée libanaise, ni la Finul, n'ont su protéger. La reconnaissance des droits du Liban sur la zone des Fermes de Chébaa et la libération des prisonniers libanais en Israël contre la libération des deux soldats israéliens, sont aussi des éléments indispensables de la solution à la crise.

39. On ne peut pas demander l'application de la résolution 1559, sans mettre en application les autres résolutions de l'ONU sur le conflit israélo-arabe. Continuer à vouloir appliquer cette résolution sans la lier aux autres, c'est enfoncer toujours plus le Liban dans la déstabilisation.
40. Aider l'une des parties libanaise à fouler aux pieds les dispositions constitutionnelles et la coutume constitutionnelle libanaise et ignorer de si larges pans de l'opinion interne libanaise n'est pas, non plus, de la part des pays européens, source historique des conceptions de la démocratie moderne, une contribution positive à la sortie de la crise libanaise.

Beyrouth, le 24 novembre 2007